

M. LARIBI Ahmed Tarak
45C RUE MARCELLIN BERTHELOT
69120 VAULX EN VELIN

Monsieur,

Vous avez participé à une formation intitulée :

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

du **18/05/2026** au **22/05/2026** et nous espérons que cette action de formation vous a donné satisfaction.

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de formation correspondante, que nous vous invitons à découper en suivant le cadre après avoir vérifié l'exactitude des informations y figurant.

Cette attestation est provisoire dans l'attente de la production de votre CQC par Chronoservices.

Vous remerciant de votre confiance et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur de centre

Cachet du centre de formation agréé

Groupe
promotrans

PROMOTRANS FPC
SAS au capital de 6 420 000 €
Plate-forme Logistique du Grand Lyon
Giratoire Bernard Vos
69780 Mions
T. 04 37 25 19 40 / F. 04 37 25 09 44
RCS Paris 808 634 141

Date de délivrance : **22/05/2026**

Signature du responsable

ATTESTATION DE FORMATION

**Conducteurs du transport routier
de marchandises et de voyageurs**

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007



À conserver par le conducteur

ATTESTATION DE FORMATION

Nom et adresse du centre de formation agréé et du nom du responsable du centre :

PROMOTRANS - PROMOTRANS LYON FPC PLATE-FORME LOGISTIQUE DU GRAND LYON GIRATOIRE BERNARD VOS 69780 MIONS

Atteste que **M. LARIBI Ahmed Tarak** né(e) le
45C RUE MARCELLIN BERTHELOT 69120 VAULX EN VELIN

A suivi dans son intégralité : ☒ oui ☐ non

- la formation initiale minimale obligatoire "FIMO" ☐ marchandises ☐ voyageurs

- la formation spécifique "passerelle" ☐ marchandises ☐ voyageurs

- la formation continue obligatoire "FCO" ☒ marchandises ☐ voyageurs

Dates de début et de fin du stage : du **18/05/2026** au **22/05/2026**

Durée totale de la formation suivie par le stagiaire (en heures) : **35 heures**

Sanction de la formation (FIMO, Passerelle) : ☒ succès ☐ succès partiel ☐ échec